

Date rédaction	Janvier 2021	Lieu	Visioconférence	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SPA	Date réunion	10/12/2020		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
		Membres du conseil portuaire			
M. Jean Morin		Président		x	
Représentants du concessionnaire					
Mme Frédérique Boury		Titulaire			x
M. Olivier Lemaignan		Titulaire		x	
Vacant		Suppléant			
Vacant		Suppléant			
Représentants du conseil municipal de la commune de la Hague					
M. Antoine Lupo		Titulaire		x	
Mme Pauline Bedel		Suppléante			x
Représentantes personnel concessionnaire					
M. Florent Duloir		Titulaire		x	
M. Vincent Pinatel		Suppléant			x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier		Titulaire		x	
M. Laurent Clergeau		Suppléant		x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Guy Mauger		Titulaire			x
M. Sébastien Cauchon		Titulaire			x
M. Cédric Delacour		Suppléant			x
M. Baptiste André		Suppléant			x
Représentants de l'activité plaisance					
Port d'Omonville-la-Rogue					
M. Serge Lecadet		Titulaire			x
M. Martial Maignan		Titulaire		x	
M. Gilbert Rebillard		Titulaire			x
M. Robert Néel		Suppléant			x
M. Pierre Voisin		Suppléant			x
Port Racine					
M. Jacques Audoire		Titulaire		x	
M. Philippe Sanson		Suppléant		x	
Port de Goury					
M. Jacques Berrat		Titulaire			x
M. Patrick Lebiez		Titulaire			x
M. Sanson Yohann		Titulaire			x
M. Eric Ecolivet		Suppléant			x
Mme Marie-Paule Fleury		Suppléante			x
M. Yoan Orange		Suppléant			x
M. Michel Brisset		Suppléant			x
Autres participants					
Mme Evelynne Druetz		Conseillère départementale			x
M. Jean-Paul Fortin		Conseiller départemental		x	
Mme Manuela Mahier		Maire de la commune de la Hague		x	
M. Pascal Monhurel		Maire d'Omonville-la-Rogue			
M. Albert Gosselin		Maire d'Auderville			
M. Boivin					
Mme Delphine Pierre		Commune nouvelle de la Hague		x	

Le conseil portuaire des ports de la Hague s'est réuni le 10 décembre 2020, en visio conférence, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire. Il donne lecture d'un courrier de MM. Lecadet et Rebillard demandant à être excusés, et des points à voir lors de cette réunion. Puis, il invite **M. Clergeau** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint, conformément aux dispositions prises par l'Etat concernant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire.

M. Morin invite **M. Leteissier** à présenter le premier point à l'ordre du jour.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2019

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée il est approuvé à l'unanimité.

II – Budgets : Atterrissage 2020 et prévisionnel 2021

M. Leteissier présente le l'atterrissage 2020 et le budget prévisionnel 2021.

M. Morin souligne que les charges d'exploitation sont supérieures en 2021 par rapport à celles de 2020.

M. Sanson demande des explications concernant le résultat négatif s'élevant à 15 982 € du budget prévisionnel 2021.

M. Lemaigen répond que cela s'explique par la réduction des redevances perçues en 2020, le résultat négatif concernant le budget prévisionnel de 2021, est dû à la prévision du changement de chaînes, et précise que 20 000 € sont provisionnés sur les comptes en cas de réparations importantes qui devraient être réalisées : 16 000 € par le conseil départemental et 4 000 € par la SPL.

M. Sanson demande si la somme de travaux est celle qu'ils paient chaque année.

M. Lemaigen répond que les travaux n'impactent pas les cotisations versées par les ports patrimoniaux.

M. Morin demande l'avis sur le budget prévisionnel 2021.

Il est approuvé à l'unanimité.

PORT D'OMONVILLE-LA-ROGUE

M. Leteissier informe de la nouvelle répartition des postes qui s'élève à **66** avec le nouvel aménagement.

ligne A : 7 professionnels*

* 1 pour AS COGEMA , 1 en dérogation

- ligne B : 12 + 1 sur coffre (professionnel *) 1* pour Hague Marine

- ligne C : 12 + 1 sur coffre (professionnel)

- ligne D : 12

- ligne E : 10

- ligne F : 06

- ligne G : 05

66 postes (gestion SPL)

2 postes extérieurs pour visiteurs sur coffres

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de la SPL depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage de la cale et de l'escalier (mensuel/grand coefficient) ;

- jointoiement ;
- réparation support bouée couronne ;
- entretien mât de charge ;
- peinture de la rambarde ;
- changement de la défense de l'escalier ;
- travaux de maçonnerie sur la digue ;
- inspection des mouillages (par l'entreprise CERES).

M. Maignan souligne que la localisation de la bouée couronne est inesthétique.

M. Maignan souhaite relayer le courriel de M. Lecadet précisant qu'il n'y a pas eu de travaux d'effectués sur les lignes en 2019 et en 2020. Il serait pertinent d'anticiper afin de ne pas avoir à opérer un changement total en 2022.

M. Lemaigen précise qu'un plongeur professionnel vérifie les mouillages tous les ans, afin de s'assurer de la nécessité de changements de chaînes.

PORT RACINE

M. Leteissier indique que le port Racine est consacré à la pêche et à la plaisance, sa capacité est de 25 postes, aucun professionnel n'y est recensé.

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de la SPL :

- nettoyage mensuel de la cale (mensuel/grand coefficient) ;
- entretien des infrastructures ;
- travaux de maçonnerie.

Il précise que des travaux de changement d'un poteau d'amarrage sont en cours, et informe de la dégradation de la jetée Nord. Plus de 100 litres de coulis ont été injectés et la même problématique apparaît sur la jetée sud, il a également été effectué une injection de coulis.

M. Audoire affirme qu'il y a 4 marches très dangereuses sur le port Racine, et demande la mise en place d'une rambarde sur celles-ci.

M. Morin souhaite que cette demande soit prise en compte pour les travaux à réaliser en 2021.

PORT DE GOURY

M. Leteissier indique que le port de Goury est consacré à la pêche et à la plaisance avec une capacité de 40 postes dont 4 réservés pour les pêcheurs professionnels (1 étant utilisé), et informe de la perte de 2 contrats : 36 contrats de mouillages au 19/11/2020 contre 38 contrats au 30/09/2019.

Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de la SPL depuis le dernier conseil portuaire :

- jointoiement ;
- nettoyage des cales et des escaliers (mensuel/grand coefficient) ;
- entretien des bordures et espaces verts ;
- pose d'anodes ;
- démontage du mât de charge ;
- changement de bouées et de chaînes de mouillages ;
- scellement de plaques (ex projecteur) ;

- pose de buttoirs pour les véhicules ;
- peinture place de parking PMR.

Il explique que les manilles ont été resserrées, un point de soudure a été effectué sur les filetages.

Le montant des travaux d'entretien par la SPL des ports de la Manche, des mouillages pour les ports de la Hague s'est élevé :

- en 2019 à 2 140 € TTC
- en 2020 à 2 400 € TTC
-

Le montant prévu en 2021 est de 16 500 € H.T.

Les achats de fournitures d'entretien peuvent être mutualisés entre plusieurs ports afin de bénéficier de conditions économiques intéressantes. Le montant total sur les crédits départementaux en 2019, s'élève à 9 228 € TTC.

III - Tarifs 2021

M. Leteissier présente les tarifs d'outillage des ports patrimoniaux de la Hague proposés par la Société Publique Locale d'exploitation portuaire des ports de la Manche pour l'année 2021.

La SPL des ports de la Manche propose d'étendre pour 2021 la politique d'incitation à la mobilité des plaisanciers au sein du réseau des ports de la SPL et de favoriser la navigation au titre du passeport escale.

La grille tarifaire 2021 est construite sur la base des indexations prévues au contrat de délégation confié par le Département, à savoir une baisse des tarifs de 0,06 % par rapport à l'année 2020.

Il est donc proposé de maintenir les tarifs 2020.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs proposés pour 2020.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

IV – Point sur le traitement des déchets

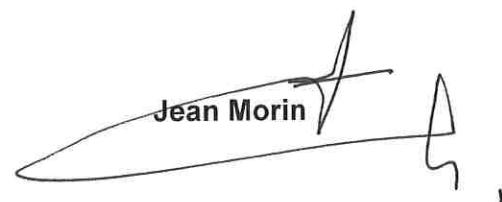
M. Leteissier précise que l'année 2019 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

V - Questions diverses :

Aucune question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 13 janvier 2021

Le président du conseil portuaire


Jean Morin